



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE  
POUR LE DEMENAGEMENT DES SERVICES DE  
LA VILLE (PM, DCP, DSVA)**

**DÉCISION N° DM-25-221  
EN DATE DU 02 JUILLET 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

**VU** le projet de la ville de Vincennes de déménager ses services et pour lequel il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour réaliser cette mission d'accompagnement

**CONSIDÉRANT** selon l'analyse des offres réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte que AFFINITE Architectures dont le siège social est situé au 12 rue de la Ville Neuve – 75002 Paris, a présenté une offre jugée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec l'agence AFFINITE Architectures représentée par M. Dominique FLORI, dument habilitée à signer le marché.

Le montant forfaitaire prévisionnel s'élève à 11 000 € HT soit 13 200 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250702-lmc1H13302H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/07/2025 Date de Publication : 02/07/2025
--